



Sensorial Handicap Cooperation asbl/ vzw

TERMES DE REFERENCE ÉVALUATION À MI-PAROURS

Programme DGD 2022-2026 :

« L'éducation adaptée en faveur des enfants et des jeunes en situation de handicap sensoriel : un puissant levier pour leur autonomie, participation sociale et inclusion dans la société. »

JUIN 2024

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Description du programme et du contexte	3
2.1.	Le programme quinquennal 2022-2026	3
2.2.	La participation sociale des enfants en situation de handicap sensoriel	4
2.3.	Une logique d'intervention commune aux deux OS	4
2.4.	Partenaires d'exécution, parties prenantes et publics cibles	5
3.	Cadre de l'évaluation.....	6
3.1.	Objectifs globaux de l'évaluation et destinataires	6
3.2.	Orientations méthodologiques	7
3.2.1.	Regard externe et regards croisés internes.....	7
3.2.2.	Objectifs spécifiques de l'évaluation (critères CAD et questions évaluatives).....	7
3.2.3.	Approche méthodologique	9
3.2.4.	Livrables.....	9
4.	Modalités pratiques	10
4.1.	Calendrier et budget indicatif	10
4.1.	Profil de l'évaluateur ou de l'équipe	10
4.2.	Contenu de l'offre	11

1. Introduction

Sensorial Handicap Coopération (SHC) est une ONG belge qui a pour vocation de favoriser l'intégration et l'épanouissement des enfants et des jeunes en situation de handicap auditif et visuel, sans discrimination de sexe, de race ou de religion, grâce à la mise en place d'un environnement éducatif adapté, de qualité et accessible dans les régions les plus pauvres du monde, plus particulièrement en Afrique.

Pour leur assurer une meilleure inclusion dans la société et tenir compte de leurs besoins spécifiques, une éducation adaptée n'est pas suffisante. C'est pourquoi, SHC s'emploie également à y associer des composantes médicales, paramédicales, sociales et économiques.

Son champ principal d'action est l'appui et le renforcement, sur le long terme, des structures locales dans le domaine du handicap sensoriel. Ceci via :

1. Le renforcement des capacités des partenaires locaux ;
2. La formation du personnel éducatif pour une prise en charge spécialisée de qualité des enfants en situation de handicap sensoriel ;
3. La mise en place d'infrastructures et de matériels pédagogiques adaptés ;
4. Le soutien à l'installation, dans les structures scolaires concernées, d'un encadrement (para)médical et psycho-social des enfants et des jeunes.

Cette mission d'évaluation s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme telle qu'imposée par la DGD afin de lui rendre compte. En outre, SHC y voit également l'occasion d'étayer davantage sa théorie de changement qui sous-tend son intervention. Enfin, sur la base des conclusions du rapport, SHC a l'ambition de partager les leçons apprises avec d'autres organisations du secteur lors d'un événement d'apprentissage commun.

2. Description du programme et du contexte

2.1. Le programme quinquennal 2022-2026

SHC est présente au Sénégal et au Burkina Faso grâce à son programme quinquennal 2022-2026 subsidié par la DGD et co-financé par WBI. Le programme s'intitule « *Une éducation au service des enfants et des jeunes en situation de handicap sensoriel* » et se compose de deux objectifs spécifiques (OS).

Le premier objectif spécifique (OS1) est mis en œuvre au Sénégal : « *Les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap (EJHS) **acquièrent des capacités** qui leur permettent de mieux participer à la vie de leur communauté grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue.* ». Il est exécuté par les partenaires locaux sénégalais de SHC, à savoir : l'Institut National de Formation et d'Éducation des Jeunes Aveugles (INEFJA), le Centre Verbo Tonal de Dakar (CVT) et l'Association Les Cajoutiers de M'bour.

Le second objectif spécifique est mis en œuvre au Burkina Faso : « *Grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue, les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap (EJHS) **sont plus autonomes** dans la mise en œuvre de leurs habitudes de vie, ce qui contribue à l'accroissement de leur participation sociale.* » Il est exécuté par le partenaire local burkinabé de SHC, à savoir : l'Union Nationale des Associations Burkinabés pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants (UN-ABPAM) qui a la charge de la mise en œuvre du programme.

2.2. La participation sociale des enfants en situation de handicap sensoriel

Avec ce nouveau programme, SHC et ses partenaires se sont lancés un défi ambitieux, celui de travailler non seulement pour l'accès à la scolarisation et la qualité des apprentissages mais aussi pour permettre aux **EJHS d'être plus autonomes et de participer de manière pleine et égalitaire à la vie de la société.**

Pour cela, SHC a fait le choix, avec ses partenaires, de s'inscrire dans le « *Modèle du développement humain – Processus de création du handicap* » (Modèle MDH-PPH). Selon ce modèle conceptuel, la compréhension et l'explication du phénomène du handicap reposent sur l'interaction entre trois domaines conceptuels : les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie. Ainsi, le MDH-PPH montre que l'accomplissement des habitudes de vie peut être modifié par le **renforcement des capacités et la compensation des handicaps grâce à la réadaptation, mais aussi par la réduction des obstacles environnementaux qui en découlent.** Un obstacle pourrait être, par exemple, un préjugé, le manque d'aide ou de ressources, le manque d'accessibilité à la maison et à l'école, un problème pour obtenir des informations imprimées adaptées ou l'absence d'une signalisation accessible pour se déplacer.

Sur base de ce modèle, SHC et ses partenaires locaux, se sont engagés à mesurer les changements observés dans l'autonomisation et la participation sociale des enfants et des jeunes ayant une déficience visuelle ou auditive. Pour ce faire, le PGR a développé un indicateur d'OS (*Niveau d'amélioration de la participation sociale des EJHS scolarisés*) qui vise à mesurer l'augmentation de l'autonomie et de la participation sociale des enfants en situation de handicap sensoriel au travers d'un outil basé sur l'analyse de leurs habitudes de vie (Mesure des Habitudes de Vie - MHAVIE).

2.3. Une logique d'intervention commune aux deux OS

Partant des constats issus des nombreux échanges réalisés entre acteurs pendant la formulation du Programme DGD 2022-2026, SHC et ses partenaires locaux ont choisi de développer la même logique d'intervention dans les deux pays partenaires. C'est pourquoi les résultats et les indicateurs (IOV) ainsi que les activités à développer dans les pays d'intervention sont identiques. Leur déclinaison est bien évidemment adaptée au contexte du pays d'intervention et à la mission des partenaires de mise en œuvre concernés. Le programme au Sénégal met en œuvre un volet cécité et surdité, le programme au Burkina Faso met en œuvre un volet cécité uniquement.

SHC et ses partenaires locaux (INEFJA, CVT et LC au Sénégal ; l'UN-ABPAM au Burkina Faso) visent à doter les Enfants et des Jeunes en situation de Handicap Sensoriel (EJHS) de capacités, leur permettant de participer à la vie de leur communauté, grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue.

La stratégie d'intervention consiste à agir à 4 niveaux. Il s'agit de :

- 1) Renforcer les capacités des partenaires locaux sur l'éducation adaptée aux différents types de handicap sensoriel (sourd et malentendant, aveugle et malvoyant). Ainsi, les partenaires locaux sont mieux outillés et peuvent plus facilement influencer et renforcer les autres acteurs pour une meilleure prise en charge globale des EJHS.
- 2) Faciliter l'accès continu des EJHS à des établissements scolaires du primaire et du secondaire ainsi qu'à des centres de formations professionnelles moyennant quelques aménagements et équipements des lieux.

- 3) Améliorer constamment la qualité des enseignements et des apprentissages adaptés aux EJHS. Les enseignants sont formés dans plusieurs domaines de la pédagogie adaptée au handicap sensoriel (braille, malvoyance, langue des signes, logopédie, technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, ...). Le matériel didactique spécialisé est fourni aux enfants et au personnel pédagogique. Des appuis et suivis pédagogiques par les partenaires locaux permettent d'améliorer les pratiques des enseignants.
- 4) Soutenir la prise en charge (para)-médicale, psycho-sociale et d'inclusion des EJHS d'autant que la majorité d'entre eux sont marginalisés et issus de familles démunies.

Hormis les facilités fournies par le projet, des démarches sont menées pour obtenir des aides structurelles de l'Etat et d'autres intervenants. Des actions de sensibilisation et de promotion de l'inclusion sociale sont aussi organisées dans le milieu de vie des EJHS.

2.4. Partenaires d'exécution, parties prenantes et publics cibles

	OS 1 – Sénégal	OS 2 – Burkina Faso
Formulation	Les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap (EJHS) acquièrent des capacités qui leur permettent de mieux participer à la vie de leur communauté grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue.	Grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue, les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap (EJHS) sont plus autonomes dans la mise en œuvre de leurs habitudes de vie, ce qui contribue à l'accroissement de leur participation sociale
Partenaires d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> * L'Institut National de Formation et d'Education des Jeunes Aveugles (INEFJA) ; * Le Centre Verbo Tonal de Dakar (CVT) ; * L'association Les Cajoutiers de M'Bour. 	* L'Union nationale des associations Burkinabés pour la Promotion des Aveugles & Malvoyants (UN-ABPAM)
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel administratif et pédagogique des écoles partenaires du programme (enseignants, professeurs de spécialité, éducateurs, Assistants de Vie scolaire, formateurs, inspecteurs, conseillers et directeurs) - Centres de formation professionnelle - Ministère de l'Education nationale et ses services déconcentrés (IA et IEF) - Autorités locales des régions couvertes - Organisations de la société civile et autres services techniques déconcentrés tels que les services de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel pédagogique dans les 9 provinces d'intervention (enseignants des classes spécialisées, transitoires et inclusives, professeurs de spécialité, formateurs ; inspecteurs, conseillers et directeurs) - Les maîtres de suivi transpositeurs et itinérants et les Moniteurs - Le Secrétariat National de l'Enseignement Catholique (SNEC) et les Directions Diocésaines des zones d'intervention (Tenkodogo, Kaya, Ouahigouya, Koudougou et Gaoua) - La Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles, du Genre et de Citoyenneté (DPEIEFGC) - Le ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) et ses services déconcentrés (DREPS, DPPNEF, CEB, ...) dans

		<p>les 9 provinces d'intervention du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales des régions couvertes - Organisations de la société civile et autres services techniques déconcentrés tels que les services de l'action sociale et de santé
Bénéficiaires	Enfants et Jeunes en situation de handicap sensoriel (EJHS), autres élèves des établissements scolaires partenaires (et les familles des EJHS)	Enfants et Jeunes en situation de handicap visuel (EJHV) et touchés directement par le projet, autres élèves des établissements scolaires partenaires (et les familles (d'accueil et biologiques) des EJHV)
SHC en tant que structure commanditaire qui coordonnera le processus	<p>Représentée par la Directrice Générale de SHC et la Référente Technique basée au Sénégal.</p> <p>Avec l'appui des comités scientifiques cécité et surdité au sein de SHC</p>	<p>Représentée par la Responsable Programme & Développement et le Chargé de Programmes basé au Burkina Faso.</p> <p>Avec l'appui du comité scientifique cécité au sein de SHC</p>

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et pourra être complétée par SHC, les équipes projet au sein des structures partenaires et le cas échéant, par l'équipe d'évaluation si elle devait le juger nécessaire pour atteindre les objectifs de l'évaluation.

3. Cadre de l'évaluation

3.1. Objectifs globaux de l'évaluation et destinataires

Les objectifs principaux de cette évaluation à mi-parcours sont les suivants :

1. Analyser, expliciter et rendre compte des résultats et des changements après deux années de programme
2. Tirer des leçons, éventuellement adapter notre stratégie d'intervention et les intégrer dans le processus de formulation du nouveau programme 2027
3. Apprendre et échanger conjointement sur la base des résultats entre organisations du programme et avec d'autres organisations partenaires du secteur
4. Rendre compte à la DGD de l'état d'avancement et des résultats du programme quinquennal en cours

L'évaluation relève d'une exigence du bailleur et sera dès lors transmise à la DGD, mais elle poursuit avant tout un objectif d'apprentissage en interne tant pour SHC que pour ses partenaires d'exécution.

Les résultats de l'évaluation seront soumis au comité de pilotage de l'évaluation qui se chargera de son approbation. Le comité de pilotage interviendra tout au long du processus d'évaluation depuis la validation des TDR et le choix du consultant jusqu'à la validation du rapport final et la rédaction de la lettre d'appropriation. Ceux-ci seront ensuite présentés au Conseil d'Administration de SHC.

Enfin, une réponse managériale sera formulée en interne en vue d'opérationnaliser les recommandations adoptées.

Le rapport d'évaluation sera transmis à SHC, la DGD, aux partenaires d'exécution ainsi qu'aux structures étatiques et non étatiques qui sont les principales parties prenantes du programme tant au Sénégal qu'au Burkina Faso. Un résumé exécutif de l'évaluation sera disponible sur le site internet de SHC de même que la note managériale adoptée.

3.2. Orientations méthodologiques

3.2.1. Regard externe et regards croisés internes

Pour cette évaluation, SHC souhaite croiser deux modes d'évaluation, interne et externe, afin de bénéficier des avantages spécifiques à chaque mode d'évaluation (en termes de point de vue, de connaissances, de crédibilité et d'implication des groupes cibles et de ressources).

SHC souhaite d'une part pouvoir bénéficier du regard externe d'une équipe d'évaluation expérimentée (nouvelle perspective, idées innovantes & une expérience plus vaste et des connaissances de pointe récentes) et d'autre part permettre aux experts techniques de nos structures partenaires de découvrir le contexte et les réalités de l'éducation inclusive dans un autre pays d'intervention et de l'analyser au regard de leur propre expertise, autrement dit de permettre une évaluation par les pairs.

La coordination de l'évaluation sera confiée à l'équipe externe qui veillera à impliquer des experts techniques issus des organisations partenaires du programme dans des missions regards croisés dans l'autre pays d'intervention.

Concrètement, il est attendu que l'équipe d'évaluation les accompagne dans la préparation de la mission d'évaluation, de sa tenue à proprement parler et de la rédaction du rapport pays. Sur base des rapports rédigés par les membres des associations partenaires, l'équipe d'évaluation veillera à analyser les résultats issus de ces regards croisés internes dans un rapport global. Elle veillera en outre à ce que ce rapport global réponde à l'ensemble des questions évaluatives.

A noter que la situation du Burkina Faso d'un point de vue sécuritaire empêche actuellement la tenue de missions dans certaines zones. Le choix des zones à visiter sera donc réalisé en tenant compte de ces enjeux sécuritaires.

3.2.2. Objectifs spécifiques de l'évaluation (critères CAD et questions évaluatives)

Étant donné que les critères du CAD contribuent à déterminer le contenu du programme, ils sont également pris en compte dans les évaluations. Dans cette évaluation à mi-parcours, l'accent est mis sur les *critères d'efficacité et de durabilité*. Une attention particulière sera portée sur *l'approche partenariale*.

Tenant compte de la méthodologie souhaitée, l'équipe d'évaluation veillera concrètement à :

1. Donner une appréciation de l'efficacité du programme en

- a.** Evaluant la probabilité de l'atteinte de l'OS (et des différents résultats d'un point de vue quantitatif et qualitatif) et en mettant l'accent sur trois questions évaluatives d'importance stratégique pour le programme
 - i. Le continuum éducatif : les actions développées pour poursuivre la scolarisation des EJHS après l'élémentaire sont-elles efficaces au niveau de l'enseignement général et de la formation professionnelle ? Offrent-elles des perspectives d'avenir et de mise à l'emploi pour les EJHS ?
 - ii. Le renforcement des capacités et de l'autonomie des EJHS : Le programme permet-il aux EJHS de se former et d'acquérir ces capacités ? Les EJHS sont-ils en progression sur le chemin de l'autonomisation ? Identifier les leviers et obstacles à ce niveau.
 - iii. La participation des EJHS à la vie communautaire : Les EJHS sont-ils ou pourront-ils devenir acteurs de changement positif dans leur société (donner des exemples de contributions). Quelle est la contribution du programme à ce niveau ?

- b.** Proposant une **visualisation graphique de la progression** de l'intervention au niveau de la théorie de changement à la lueur des constats dans les 2 pays ainsi qu'une **méthodologie de suivi de cette progression** sur les différents chemins de changement.

2. Donner une appréciation de la durabilité du programme, identifier quels sont les leviers et les freins à cette durabilité ainsi que les actions que le programme doit prioriser pour atteindre cette durabilité. Pour cela, l'équipe d'évaluation proposera des questions évaluatives globales dans sa note de cadrage méthodologique qui seront déclinées dans sa méthodologie d'accompagnement/ d'encadrement des évaluateurs désignés au sein des organisations partenaires.

3. Apporter un regard critique sur l'approche partenariale (dispositif institutionnel, renforcement de capacités des partenaires, capitalisation, ...) (**Résultat 1**) en répondant aux questions suivantes :

- i. Quel a été l'impact du programme sur le renforcement des capacités des partenaires ainsi qu'en termes d'appropriation et d'autonomisation ?
- ii. Le choix des partenaires locaux est-il pertinent pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'intervention ?

4. Accompagner SHC et ses partenaires dans la conception et le développement d'une approche/ prise en charge psycho-sociale des EJHS sur le programme (**Résultat 4**). Pour cela, il est attendu que le consultant international collabore avec un consultant national pour effectuer un diagnostic et élaborer un plan d'action visant la prise en compte des besoins psycho-sociaux des EJHS sur le programme.

3.2.3. Approche méthodologique

L'équipe d'évaluation développera son approche méthodologique dans son offre technique en réponse à ces Termes de Références. L'offre technique répondra aux attentes de SHC telles que reprises ci-dessus sous § 3.2.1. *Regard externe et regards croisés internes* et § 3.2.2. *Objectifs spécifiques de l'évaluation (critères CAD et questions évaluatives)*.

L'équipe veillera aussi à illustrer l'intervention et les conclusions de l'évaluation par **des études de cas individuelles ou collectives, des récits de vie ou des témoignages afin de donner la parole aux enfants pour illustrer les changements.**

Une attention sera accordée au fait de formuler des conclusions et des recommandations qui devraient porter sur des **propositions concrètes permettant d'améliorer l'efficacité, la durabilité technique et sociale, l'approche partenariale** ainsi que l'accompagnement psycho social des EJHS. L'équipe d'évaluation veillera à différencier les recommandations selon les diverses parties prenantes du programme.

Dès l'approbation de l'offre technique par le comité de pilotage de SHC, celle-ci sera révisée lors de la phase préparatoire et consignée dans une note d'orientation méthodologique.

La méthodologie sera de nature participative et visera à récolter des données quantitatives et qualitatives. **Des guides d'entretien seront réalisés en amont de l'intervention.**

L'équipe d'évaluation appuiera chacun de ses constats sur un ensemble de données récoltées, tout en préservant l'anonymat des sources. Pour fonder son analyse, l'équipe d'évaluation veillera à trianguler les informations recueillies.

3.2.4. Livrables

- ✓ Une note de cadrage pour définir la façon dont les évaluateurs s'approprient les objectifs de l'évaluation, la méthodologie proposée et les outils d'analyse (guides d'entretien, grilles et modèles d'analyse).
- ✓ Un rapport d'évaluation intermédiaire et un rapport d'évaluation finale avec une partie consacrée aux conclusions et recommandations.
- ✓ Un résumé par pays
- ✓ Des illustrations des conclusions par des études de cas individuelles et collectives.

4. Modalités pratiques

4.1. Calendrier et budget indicatif

Le calendrier indicatif de cette mission d'évaluation est prévu comme suit :

Etape	Timing
Sélection de l'équipe d'évaluation	
Publication des TdR	10 juin 2024
Remise des offres (date limite)	05 juillet 2024
Analyse des offres	À partir du 05 juillet 2024
Choix de l'équipe d'évaluation (notification et signature du contrat)	juillet 2024
Phase préparatoire et cadrage de la mission	
Réunion de cadrage et réalisation de la note d'orientation méthodologique	Août 2024
Revue documentaire et finalisation de la méthodologie (regard externe et regards croisés internes)	Août & Septembre 2024
Déroulement de l'évaluation (collecte des données et accompagnement du processus d'évaluation interne)	Octobre à décembre 2024 (a noter que la rentrée scolaire des élèves est prévue début octobre donc que les enquêtes de terrain ne pourront pas démarrer avant mi-octobre).
Traitement et analyse des données	
Rapport intermédiaire	Janvier 2025
Intégration des observations du comité de pilotage	Janvier 2025
Rapport final	Février 2025
Restitution au Conseil d'Administration de SHC	Février 2025
Réponse managériale de SHC	Mars 2025

Pour permettre à l'équipe d'évaluation de mener à bien cette évaluation à mi-parcours, SHC dispose d'un budget maximum de **14.000€ TTC**.

Tous les frais liés à chacune des étapes de l'évaluation doivent être compris dans le budget.

4.1. Profil de l'évaluateur ou de l'équipe

La personne/l'équipe chargée de l'évaluation devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Essentiel**
 - Compétences avérées en gestion de projets de coopération internationale dans/avec les pays du Sud (minimum 10 années d'expérience utiles)
 - Compétences et expérience forte en ingénierie, suivi-évaluation et gestion de projet
 - Expertise en renforcement organisationnel
 - Maîtrise des méthodologies d'évaluation classiques et innovantes – un atout
 - Connaissance et expérience en théorie du changement (TOC)

- Bonnes capacités d'écoute, de communication, de leadership et d'animation
- Excellentes capacités de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit
- Une pointe d'humour (ou plus) enrobée de bienveillance
- **Atouts**
 - Connaissance et expérience dans le domaine du handicap sensoriel (cécité, surdit ) – un atout
 - Bonne connaissance des pays d'intervention (S n gal & Burkina Faso)
 - Bonnes connaissances des pratiques et exigences du bailleur de fond (DGD)

4.2. Contenu de l'offre

Chaque bureau de consultance/ consultant.e.s int ress  est invit    remettre une offre contenant les parties suivantes :

- Une **proposition technique** (30 points) expliquant la compr hension des TDRs, l'approche et la m thodologie propos e, y compris les questions et crit res d' valuation, ainsi qu'un chronogramme d taill .
- Le/les **curriculum vitae** (50 points) de(s) (l') valuateur/trice(s) ainsi qu'une liste d'exp riences similaires ( valuation ou tout autre appui/ analyse/  tude) pertinentes r alis es aupr s d'organisations de la soci t  civile ou tout autre acteur du secteur de la coop ration internationale et/ ou du handicap et de l' ducation inclusive
- L'**offre financi re** (20 points) reprenant un prix global TTC.

En cas de bin me, il est demand  aux  valuateurs-trices, dans leur offre, de pr ciser la r partition des jours de travail entre les deux  valuateurs-trices pour les diff rentes phases de l' valuation (en lien avec la proposition m thodologique) et la tarification horaire de chacun.e des  valuateurs-trices.

Les offres sont   remettre au plus tard le 02 juillet 2024   18 heures par mail aux adresses suivantes : g.vandeputte@sensorial.be et s.lambillotte@sensorial.be avec en objet du courriel « SHC/DGD 2022-26/EVAL MI-PARCOURS ».